

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le QUINZE OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de **LAMBERSART**, légalement convoqué le 9 Octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. BERTIN Pierre, Mme GERBER Héloïse, M. PIERROT Antoine, Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, M. LEMTIRI Kacem, Mme DEWAS Sabine, M. BURLION Nicolas, Mme LUCOT Pascale, MM. LAOUTID Fouad, MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; M. BLANQUART David, Mme CACHEUX Martine, M. MOUKRIM Yassir, Mmes DOUTRIAUX Céline, RAMON Anne, MM. VASSEUR Quentin, LEKIEFFRE Guillaume, LEMBREZ Bertin, DE RYCKE Xavier, Mme VANLEMMENS Laurence ; M. FRAPPART Laurent, Mme FARBOS Nathalie, MM. KINGET François, LEOSZEWSKI Patrick, Mme DOLIGNON Valérie, M. JIMENEZ Franck ; MM. SCHMITT François, BOISSE Julien ; M. GUNS Gontran, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉES au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme XAVIER Julie, Adjointe au Maire [pouvoir à Mme DOUTRIAUX Céline] ;

Mme NISOLLE Christine, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme CACHEUX Martine] ;

Mme PILLA Claire, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme COUSIN Chantal].

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VASSEUR Quentin.

O B J E T

N°29

DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AX 570 SISE SUR LA PLAINE DU GRAND
TOURNANT D'UNE SUPERFICIE DE 7 100 M² ENVIRON - PRÉCISIONS SUR LES
MODALITÉS DE CETTE ACQUISITION**

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Lors de sa séance du 16 octobre 2025, le Conseil municipal a approuvé le principe de l'acquisition de la parcelle cadastrée AX 570 située sur la plaine du Grand Tournant, d'une superficie de 7 100 m² environ, pour un montant de 95 850 euros.

Cette acquisition s'inscrit dans la volonté de la commune de devenir propriétaire des terrains situés autour de la Plaine du Colysée afin de disposer librement de ces espaces et d'y organiser, à terme, des événements éphémères et diverses animations en bord de Deûle.

Cette parcelle appartenant à l'État et non en propre à Voies Navigables de France, il y a lieu de préciser au Conseil municipal certaines modalités.

En effet, la Commune et la Métropole Européenne de Lille ont été destinataires d'un courrier émanant de la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts-De-France en date du 23 septembre 2026 (pour ce qui concerne la Commune) leur notifiant leur droit de priorité quant à l'acquisition de cette parcelle.

La Métropole Européenne de Lille étant titulaire du droit de priorité, la Commune a sollicité la délégation de ce droit à son profit, par courrier en date du 1^{er} octobre 2026 ; demande de délégation entérinée par la MEL par voie de décision directe n° 26-DD-0972 en date du 13 octobre 2026 transmis en Préfecture et publié le 14 octobre 2026.

Il convient donc, pour la Commune, d'exercer son droit de priorité afin d'acquérir cette parcelle pour un montant de 95 850 euros comme notifié dans le courrier reçu des services de l'État.

Ce dernier s'inscrit dans le cadre des articles L.240-1 à L.240-3 du Code l'urbanisme relatifs à l'exercice du droit de priorité issus de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant « Engagement National pour le Logement ».

De plus, ce site ayant vocation à demeurer dans le domaine public, la procédure de transfert sans déclassement prévue par l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques peut être appliquée.

Par ailleurs, une clause de complément de prix en cas de revente sera prévue à l'acte de cession qui précise notamment « qu'en cas de mutation de tout ou partie de l'immeuble dans les dix ans à compter des présentes, l'acquéreur versera au vendeur et ce dans un délai de six mois à compter de la signature de l'acte de cession, un intéressement correspondant à 50 % de la plus-value réalisée par l'acquéreur ».

Tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Ville.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de retirer la délibération n°20251016-25 du 16 octobre 2025 relative à l'acquisition à l'établissement Voies Navigables de France (VNF) de la parcelle cadastrée AX 570 sise sur la plaine du Grand Tournant d'une superficie de 7 100 m² environ ;
 - de décider l'acquisition, par voie de priorité, de la parcelle cadastrée AX 570 d'une superficie de 7 100 m² environ pour un montant de 95 850 euros, hors frais de notaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier et à réaliser toutes les formalités nécessaires.

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE [M. GUNS Gontran]

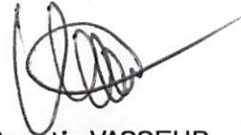
Transmis en Préfecture le **27 OCT. 2026**

Affiché le **27 OCT. 2026**



Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain

Pour extrait conforme,



Quentin VASSEUR
Secrétaire de Séance

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026
Le plan visualisé sur cet extrait est
par le centre des impôts foncier suivant
ID : 059-215903287-20261015-DM261015_29-DE

Département :
NORD

Commune :
LAMBERSART

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AX
Feuille : 000 AX 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Vu pour être joint à la délibération
du Conseil municipal en date du 15 OCT. 2026



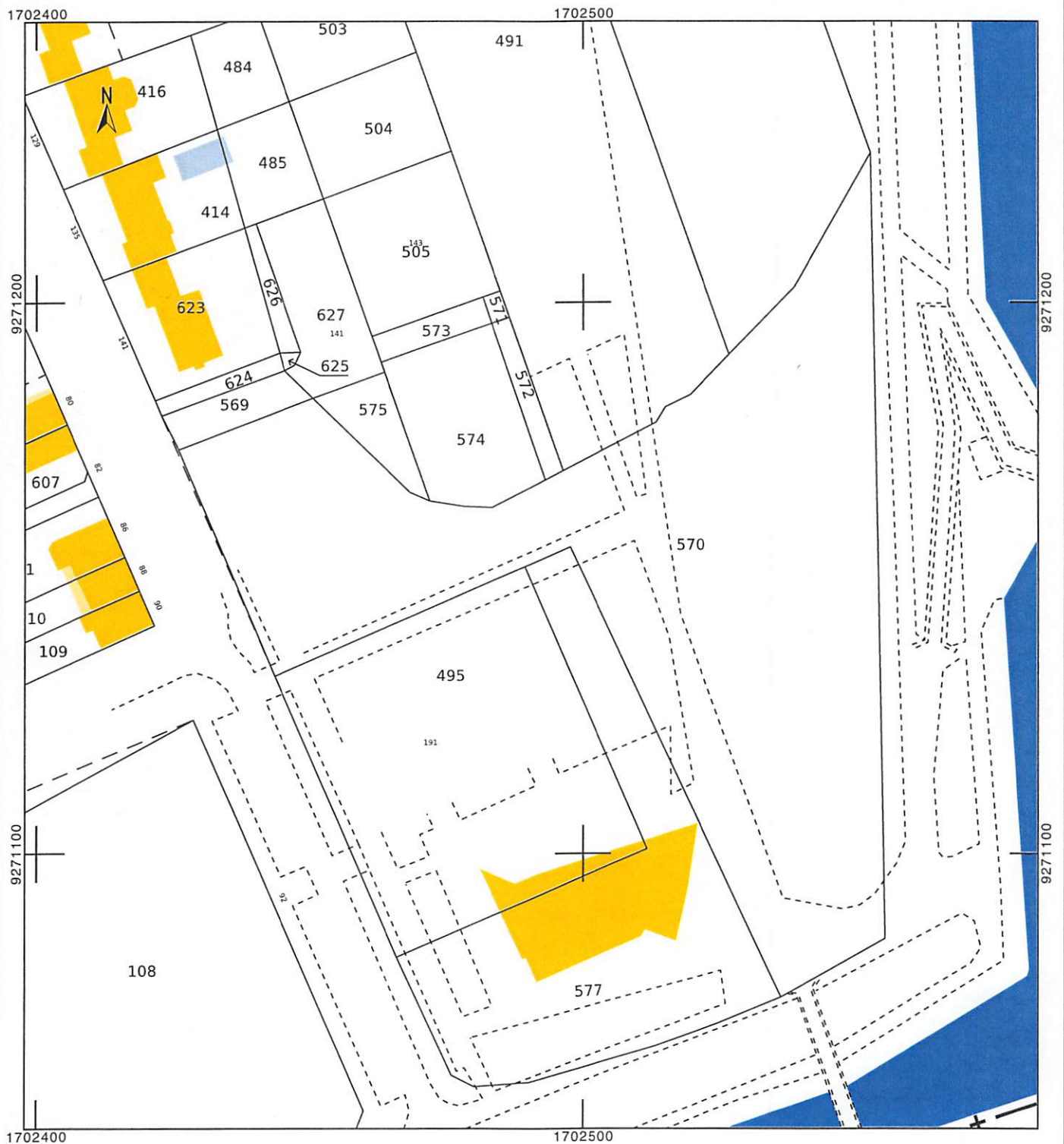
Nicolas BOUCHE

Maire
Conseiller Métropolitain

fonciers du Nord
Pôle Topographie et Gestion Cadastreale
Centre des Finances publiques 59466
59466 LOMMECEDEX
tél. 03 66 19 77 77 -fax
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DM261015_29
Objet :	Acquisition de la parcelle cadastrée AX 570 sise sur la plaine du Grand Tournant d'une superficie de 7 100 m ² environ ? Précisions sur les modalités de cette
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	059-215903287-20261015-DM261015_29-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20261015-DM261015_29-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 261015.29 acquisition AX 570.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20261015-DM261015_29-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	333.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 261015.29 anx.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20261015-DM261015_29-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	325.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 octobre 2026 à 09h05min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 octobre 2026 à 09h05min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 octobre 2026 à 09h05min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 octobre 2026 à 09h06min10s	Reçu par le MI le 2026-10-27